

Police scientifique et enquêtes criminelles dans un contexte d'insécurité urbaine dans une ville de la République Démocratique du Congo

Par Désiré KARUME LUGERERO*

RÉSUMÉ

La sécurité est l'un des besoins fondamentaux de l'homme. Cette sécurité est très complexe. La sécurité physique est considérée comme la plus préoccupante à l'Est de la République Démocratique du Congo. Ce pays en proie à l'insécurité devenue chronique a du mal à identifier les auteurs des crimes et des violences dont sont victimes les populations civiles. L'Unité de la police scientifique basée à Bukavu, ne parvient pas à résoudre les problèmes d'insécurité. En effet, la difficulté à conduire et à terminer les enquêtes criminelles par cette unité de la police scientifique demeure un défi pour la sécurité urbaine à Bukavu. D'où la nécessité d'approfondir les problématiques liées aux enquêtes criminelles sur le plan scientifique, technique et social. C'est le rôle des chercheurs et des praticiens, de la police et de l'Etat. Cet article aborde cette question sans tabou. Il montre l'importance d'une bonne conduite des enquêtes criminelles dans le milieu urbain de l'Est de la République Démocratique du Congo.

Mots clés: Police scientifique, enquête, criminalité.

ABSTRACT

Security is one of the basic human needs. Security is very complex. It should be noted that physical security is the most worrying in the East of the Democratic Republic of Congo. This country, plagued by chronic insecurity, has difficulty in identifying the perpetrators of the crimes and violence to which civilians are victims. The forensic unit based in Bukavu is unable to resolve the problem of insecurity. Indeed, the difficulty in conducting and completing criminal investigations by this forensic unit remains a challenge for urban security in Bukavu. Hence the need to explore the issue of criminal investigations on a scientific, technical and social level. This is the role of researchers and practitioners, the police and the state. This article tackles this question without taboos. It shows the importance of a good conduct of criminal investigations in the urban environment of the East of the Democratic Republic of Congo.

Keywords: Forensic police, investigation, criminality.

* Master en criminologie, Enseignant à l'Université; l'auteur a enseigné la Démocratie et gouvernance politique à l'Université catholique Maria Malkia de Lubumbashi avant de rejoindre Bukavu sa ville natale où il enseigne à l'École de Criminologie de l'Université du Cinquantenaire de Lwiro et de l'Université Catholique de Bukavu.

Introduction

La sécurité des citoyens et de leurs biens est une tâche spécifique reconnue à l'Etat par des textes juridiques nationaux et internationaux, à l'exemple de l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Selon cette dernière: «Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sureté de sa personne». De ce fait, la vie, la liberté et la sécurité sont des éléments intimement liés. Si la vie est sacrée et que la liberté est reconnue, la sécurité quant à elle, n'est pas toujours garantie dans plusieurs Etats. C'est le cas dans beaucoup d'endroits de la République Démocratique du Congo. Surtout dans sa partie Est qui est en proie à des guerres, des conflits et des «violences urbaines» (Ocqueteau, 2008) depuis plus de deux décennies.

La ville de Bukavu, située dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, est l'une des plus insécurisées du pays. Les auteurs d'insécurité et d'actes criminels disparaissent souvent sans laisser de traces. Pourtant, il existe des services étatiques dont la mission est de protéger, sécuriser la population et ses biens.

Voilà pourquoi il y a une nécessité d'analyser de manière scientifique les questions liées à la sécurité urbaine de la ville de Bukavu. Il faudrait par exemple étudier le travail de l'unité de la police scientifique (police d'investigation criminelle) basée dans la ville de Bukavu à l'Est de la République Démocratique du Congo en vue d'en comprendre sa fonction sociale. Pour ce faire, il faut prendre en compte trois éléments, à savoir; premièrement, la montée de la criminalité, ensuite la disparition des criminels et finalement l'action de la police. Celle-ci est «au centre de relations quotidiennes qui se développent entre les citoyens et l'Etat» (Tshinyama, 2009,17).

Pour commencer, il faut savoir que l'augmentation de la criminalité urbaine liée aux violences physiques en RDC et le besoin d'y mettre fin interpelle chaque citoyen. En effet, la montée de la criminalité urbaine dans la ville de Bukavu est un fait réel qui met en insécurité la population locale. Les auteurs d'actes criminels passent à l'acte en pleine journée en tirant sur de paisibles citoyens. Les personnes les plus souvent visées sont des changeurs de monnaies communément appelés cambistes¹.

Ensuite, pour comprendre les raisons de la disparition des auteurs d'actes criminels dans la ville de Bukavu il est nécessaire de comprendre les modalités d'action et de fonctionnement de l'unité de la police scientifique. En effet, les auteurs d'actes criminels disparaissent sans la moindre trace, alors même que des enquêteurs sont présents dans la ville. Il est donc important de se pencher sur les motivations du silence des enquêteurs sur ces faits criminels, alors qu'ils sont censés mettre en lumière et identifier les auteurs d'actes jugés répréhensibles².

Enfin, comprendre l'action de la police scientifique est primordial. Le fait de vouloir comprendre et expliquer est inhérent à la culture scientifique.

En effet, le flou lié à l'insécurité urbaine et à ses auteurs comme évoqués ci-dessus nécessite une compréhension du phénomène et des acteurs impliqués dans ses dimensions scientifiques et techniques³.

Il est devenu commun d'entendre, dans les médias du Sud-Kivu, qu'il y a eu assassinat, meurtre, viol, vol, bref, un acte répréhensible par le Code pénal congolais. On entend également qu'après ces actes, des enquêtes sont en cours. Mais, ensuite ces enquêtes ne sont jamais résolues ou les résultats ne sont pas publiés. Il existe, pourtant, à Kinshasa, à Lubumbashi et à Bukavu, une unité spéciale de la police scientifique dont le rôle est de conduire des enquêtes et en publier les résultats.

Il est rare de trouver des chercheurs qui s'intéressent à ce phénomène pourtant préoccupant. Les recherches effectuées jusqu'à ce jour sur le sujet par des chercheurs congolais n'abordent quasiment pas cette problématique des enquêtes criminelles. S'il est vrai que notre sujet (police et sécurité) a été abordé partiellement par deux chercheurs en 2009, (Tshinyama et Mwenze, 2009) ils ne se sont pas penchés sur les enquêtes criminelles.

Objectifs et résultats attendus

L'analyse de cette contribution s'articule autour de trois objectifs :

D'abord, il s'agit de comprendre le fonctionnement et le mode opératoire de l'unité de la police scientifique. Ensuite, il convient de comprendre le rôle de cette unité de la police scientifique dans le dispositif sécuritaire de la province du Sud-Kivu. Enfin, le dernier objectif est de produire un savoir scientifique sur la conduite des enquêtes criminelles par l'unité spéciale de la police scientifique basée à Bukavu.

Et les résultats seront les suivants :

Premièrement la production d'un savoir scientifique comme un article.

Il s'agira deuxièmement de la compréhension du rôle de l'unité de la police scientifique dans le dispositif sécuritaire de la province du Sud-Kivu.

Il s'agira troisièmement de proposer un renforcement du mode de fonctionnement de la police scientifique pour améliorer la conduite des enquêtes criminelles dans la ville de Bukavu. Ceci permettra de réduire l'insécurité et répondre aussi au besoin social de la paix et de la tranquillité publique.

De la science au service de la société

Il est toujours important que la science rende service à la société. Une recherche criminologique appartenant aux sciences humaines et sociales pourrait être bénéfique pour la ville de Bukavu, car peu de criminologues sont présents dans cette ville.

En se penchant sur l'étude de la police et plus particulièrement sur l'unité de la police scientifique qui peine à s'installer sur tout le territoire national de la République Démocratique du Congo, on pourra démontrer les limites du travail de la police scientifique, et ainsi établir un certain nombre de propositions pour améliorer la sécurité de la ville.

L'urgence s'impose donc de mener des études sur la conduite des enquêtes criminelles en milieu congolais, pour bien cerner les problèmes liés à l'insécurité et ses corollaires dans la ville de Bukavu. Des études de ce genre permettront aux acteurs sécuritaires de développer des mécanismes efficaces de prévention de l'insécurité et des violences dans la région. Ces mécanismes de prévention et de lutte contre l'insécurité seront bénéfiques pour les milieux académiques et sociaux. Ainsi, la science rendra service à la société.

De la nécessité de conduire des enquêtes criminelles en milieu urbain

Un manuel de travail intitulé *outils d'évaluation de la justice pénale*, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNOV, 2008,1) indique que «le système de justice pénale équitable et efficace – et les enquêtes criminelles font partie intégrante de ce système – suscite la confiance du public et encourage le respect de la loi et de l'ordre public». Dès lors, on peut comprendre que les enquêtes criminelles s'inscrivent dans une dimension humanisante et un souci d'équité dans la justice pénale. De ce fait, il devient difficile d'administrer une justice pénale équitable sans préalablement conduire des enquêtes criminelles.

Cette institution onusienne (UNOV) définit l'enquête criminelle comme étant «le processus par lequel l'auteur effectif ou potentiel d'un délit est identifié grâce à la collecte d'informations factuelles (ou d'éléments de preuve), bien que ce processus puisse également consister simplement à déterminer si un délit a été commis» (UNOV, 2008,1). Les enquêtes criminelles peuvent alors se dérouler de manière réactionnelle ou proactive. Ainsi, elles peuvent porter sur des actes délictueux qui ont déjà eu lieu ou alors, sur un délinquant ciblé et servir à prévenir des actes criminels potentiels.

De cette littérature onusienne découlent deux approches de conduite des enquêtes criminelles, à savoir l'approche judiciaire et l'approche policière.

a) L'approche judiciaire

L'approche judiciaire est mise en place dans les pays ayant une tradition judiciaire de *Civil Law*. Dans ce cas, les enquêtes criminelles sont confiées aux responsables des institutions judiciaires comme un procureur, un officier de justice ou un juge d'instruction. Tout enquêteur travaille sous la responsabilité de ces derniers et leur donne rapport. Dans bien de cas, il y a une institution spéciale de la police qu'on nomme police judiciaire.

Lorsque cette approche est favorisée, la conduite des enquêtes criminelles comporte deux phases :

1. *La phase des renseignements* appelée encore phase préliminaire dont s'occupe souvent la police pour déterminer si le délit a bel et bien été commis et pour recueillir les informations à transmettre au ministère public pour la poursuite du processus.

2. *La phase des enquêtes* proprement dites effectuées par le ministère public.

Cette distinction n'existe pas dans l'approche regroupant les pays dits de *Common law*.

b) L'approche policière

L'approche policière est appliquée dans les pays ayant une tradition judiciaire dite de *Common Law*. Ici, les enquêtes sont conduites par la police de manière indépendante des institutions judiciaires. La police mène des enquêtes et le parquet n'intervient seulement qu'à la fin de l'enquête pour la poursuite de l'action pénale.

Ces deux approches se complètent et sont fondées sur le principe d'identification de l'auteur d'un acte criminel et de réunification des moyens de preuves pour la sanction pénale.

Il y a des contextes comme celui de la France où le commissaire de police est rattaché en même temps à l'ordre administratif et à l'ordre judiciaire comme l'ont évoqué Ocqueteau et Carrer (2007) qui citent Marcel Le Clère: « Sous l'autorité du préfet, d'une part, il assure les missions de police générale que lui attribuent les lois, et sous celle des procureurs généraux, d'autre part, il exerce les attributions définies à son usage par le Code d'instruction criminelle ».

Du pouvoir de l'enquêteur

Le texte onusien accorde à l'enquêteur plusieurs pouvoirs, dont ceux qui sont énumérés dans les lignes qui suivent :

- Le pouvoir de détenir la personne suspectée ;
- Le pouvoir de saisir des objets susceptibles de constituer les pièces convaincantes ;
- Le pouvoir de rechercher les preuves par plusieurs moyens, dont la perquisition et la fouille des lieux et des personnes ;
- Le pouvoir d'interroger des suspects, des témoins et des victimes ;
- Celui de la prise d'échantillons (empruntes, ADN, Photographies, etc.) de sélection des suspects pour tapisser certains ;
- Le pouvoir de la réunification et conservation des interventions personnelles et confidentielles ;
- Le pouvoir de recourir aux méthodes de surveillance technique en utilisant même le moyen intrusif en vue d'observer le comportement et opérer dans la clandestinité (changement d'identité) ou en utilisant des informateurs ;
- Il a enfin le pouvoir d'entreprendre quelques activités illégales, mais tolérées, telles que posséder les substances illégales, le port d'armes, l'entrée sans autorisation dans un lieu et même de surveiller les communications sur internet illégalement.

Quelques facteurs jugés criminogènes dans la ville de Bukavu

Le relief de la ville de Bukavu, constitué par des collines juxtaposées, favorise une construction anarchique qui ne permet pas une bonne planification architecturale. Cette planification est intéressante ici, car elle intervient dans la dimension sécuritaire de la ville. La façon dont la ville est construite ne permet pas l'intervention des forces de l'ordre dans plusieurs endroits où les véhicules de la police ne peuvent pas circuler. Cette construction anarchique est un obstacle pour que les forces de l'ordre interviennent en cas d'appel d'urgence. Les policiers disent ne pas pouvoir intervenir dans plusieurs quartiers de la ville, car aucun véhicule ne peut y parvenir. Tel est le cas de plusieurs endroits de la commune de Kadutu et de Bagira. Le relief et la construction anarchique deviennent ainsi des obstacles pour l'intervention des forces de sécurité en zone urbaine, ce qui crée de l'insécurité dans la ville. En plus de ces deux facteurs ils en existent plusieurs autres dont nous citons ici seulement cinq. Le choix a été porté sur ces cinq facteurs sans ignorer qu'il y en a d'autres, mais dont il ne sera pas question dans cet article. Le choix de ces cinq facteurs est fondé sur le fait que ces cinq facteurs sont les plus couramment observables sans recourir à des techniques sophistiquées. Ils sont observables aussi bien par des citoyens que par des chercheurs. Il y a donc plusieurs facteurs qui pourront être étudiés dans de prochaines publications.

a) L'obscurité

La ville de Bukavu est l'une des moins éclairées pendant la nuit. Elle est éclairée la journée par la générosité du soleil accablant qui illumine l'Afrique centrale. Mais la nuit c'est l'obscurité totale partout dans la ville. Le peu de lumière observable est celle produite par les phares des automobilistes et les motocyclistes vespéraux. Pourtant, il y a des projecteurs installés au centre-ville, mais qui sont rarement alimentés en énergie électrique. La possibilité d'installer des projecteurs alimentés par l'énergie solaire existe, mais n'est pas exploitée. En installant les lampadaires solaires, on pourrait résoudre le problème lié à l'obscurité dans la ville, car l'énergie solaire est et sera toujours là.

L'obscurité est un facteur criminogène dans la mesure où l'invisibilité des auteurs d'actes criminels favorise leur disparition dans la nature. En effet, ils commettent leurs actes et se cachent dans l'obscurité pour disparaître plus facilement. Ils sont souvent appelés dans les médias bukaviens «des bandits non autrement identifiés». L'obscurité est donc un élément qui favorise l'insécurité urbaine dans la ville de Bukavu.

b) Les épaves de véhicules abandonnés

En plus de l'obscurité comme facteur criminogène dans la ville de Bukavu, des épaves de véhicules en pannes sont abandonnées de manière éparse sur les routes. Ces épaves constituent d'abord des obstacles pour les automobilistes, car elles sont placées sur les routes et provoquent des embouteillages. Ensuite, ils constituent des réservoirs de déchets dans la ville de Bukavu. Enfin, ces

véhicules sont des bastions d'insécurité, car ils constituent des abris où se cachent des auteurs d'actes criminels. Les bandits à mains armées se cachent souvent dans des épaves des véhicules abandonnés sur la route afin d'y attendre des passants qui reviennent de fêtes nocturnes en vue de leur ravir des porte-monnaie et d'autres objets. Ils disparaissent ensuite en se dissimulant dans la nature. Le lendemain les médias annoncent que des victimes sont tombées dans les mains de bandits et que les auteurs sont partis dans la nature et que les enquêtes seraient en cours. Les suites de ces enquêtes ne sont jamais publiées. Les épaves des véhicules abandonnés dans la ville de Bukavu constituent donc des abris pour des auteurs d'agressions physiques et de ce fait, elles constituent un facteur criminogène dans le milieu urbain.

c) La monopolisation des forces de l'ordre par les institutions publiques

Le nombre d'agents commis à la sécurisation de la ville de Bukavu n'est pas proportionnel au boom démographique de la ville. Il faut souligner que depuis les années 1997, la guerre dite de libération conduite par Laurent-Désiré Kabila a conduit à l'exode rural des populations quittant les villages vers les centres urbains. Ce mouvement massif de population s'est accru à cause de l'installation des groupes armés dans sept des huit territoires qui composent la Province du Sud-Kivu dont Bukavu et la ville principale. Dès lors, Bukavu est devenue l'une des villes les plus peuplées du pays.

En revanche, le nombre des policiers et des militaires commis à la garde de la ville n'a pas beaucoup augmenté. Les raisons sont multiples. Il y a par exemple le manque de motivation des forces de l'ordre, le manque ou le retard de paiement, les salaires dérisoires, etc. Malgré cela il y a quelques éléments de police qui sont présents et sécurisent la ville. Mais la plupart d'entre eux sont commis à la protection des institutions. Le grand nombre de policiers présents dans la ville de Bukavu, protègent des bâtiments publics (cabinet du gouverneur de province, cabinets et bureaux des ministres provinciaux, du maire de la ville, des bourgmestres, des bâtiments publics, etc.). Devant ces bâtiments, il y a toujours un dispositif sécuritaire prêt à intervenir en cas d'attaque. Il existe également un dispositif d'une dizaine de policiers affectés à des résidences privées de différents responsables des institutions publiques. Ainsi, il est courant de voir dix policiers postés devant la résidence d'un ministre, un député, un procureur, etc., alors qu'ailleurs dans la ville il n'y a pas de représentant des forces de l'ordre. Cela ne favorise pas la sécurité urbaine. En effet, la visibilité des forces de défense et de sécurité joue un grand rôle dans la dissuasion des criminels potentiels et contribue à la sécurité préventive. Plutôt que de poster dix éléments de police chez un député, chez un ministre et autres dans une seule avenue, il serait plus efficace de les aligner un à un, chaque cent mètres le long d'une avenue dans tous les quartiers de la ville. De ce fait, la police jouera un rôle dissuasif. Sans cela, il s'agit tout simplement d'une monopolisation des forces de l'ordre par des animateurs des institutions publiques. Or, c'est la population qui paye le coût de la sécurité et c'est elle qui en est victime.

d) L'absence d'une sécurité dissuasive

La ville de Bukavu comme toutes les autres villes du pays utilisent une police d'intervention. Cette police interventionniste va souvent sur le terrain pour faire des constats. Elle élabore un procès-verbal du constat, promet la poursuite d'une enquête et c'est tout. C'est une police qui va constater des dégâts plutôt que de les prévenir. Cette police interventionniste n'est pas souvent dissuasive et coute très cher à l'Etat. Elle mobilise les moyens en termes de véhicule et autres matériels étatiques.

Le système de sécurité interventionniste utilise des moyen financiers et matériaux importants. L'objectif est d'appréhender les auteurs d'actes criminels sur le terrain et de les traduire devant les cours et tribunaux.

Le système de sécurité préventive mise sur la dissuasion et sur les renseignements. Ce système étouffe dans l'œuf la commission d'actes criminels.

e) L'insuffisance des éléments :

Le recrutement dans la police et de l'armée ne se fait pas nécessairement selon les compétences, mais souvent selon les besoins. Beaucoup de recrutés proviennent des groupes armés qui ont accepté de déposer les armes.

Le recrutement dans l'armée et la police est donc souvent problématique. Pour récompenser les groupes armés qui ont accepté de déposer les armes, on démobilise certains et d'autres sont insérés dans l'armée nationale. Malgré cela, les effectifs sont toujours peu nombreux. De plus, les forces de défense et de sécurité sont parmi les Congolais mal payés ou non payés.

L'Unité de la police scientifique basée à Bukavu, doit jouer un rôle important dans le dispositif sécuritaire de la province. D'autant plus que cette unité doit non seulement humaniser la justice pénale, mais aussi permettre à la police de faire un travail de qualité.

À Bukavu, le simple soupçon des membres de la société peut conduire au lynchage populaire d'un individu. Et après enquêtes, on se rend compte que la victime était innocente. Voilà pourquoi, la conduite des enquêtes criminelles pourra permettre au milieu social d'être informé à temps réel des enquêtes et de leur suite.

C'est de cette façon que l'unité de la police scientifique basée à Bukavu jouera un rôle dans le dispositif sécuritaire de la province, aussi bien en identifiant les auteurs d'actes criminels par les techniques scientifiques qu'en prévenant les lynchages des personnes innocentes.

De la réduction de l'insécurité et du besoin social de la paix et de la tranquillité publique

Chaque citoyen a besoin de paix. Et la sécurité est l'un des mécanismes utilisés pour maintenir la paix. C'est le cas dans la partie Est de la République démocratique du Congo en général et la ville de Bukavu en particulier depuis

plusieurs décennies. La population locale vit dans la peur. L'insécurité provoquée par les groupes armés locaux et étrangers menace la stabilité sociale de la région. Ces groupes armés favorisent également la circulation des armes légères et petits calibres dans la zone. Dans les territoires environnant la ville de Bukavu, les groupes armés s'adonnent à l'exploitation illicite des ressources naturelles: minerais (or, diamant, coltan, tourmaline, etc.), flore (exploitation des arbres comme le bois rouge et autre dans les parcs) et de la faune (braconnage et abatage des animaux protégés comme les hippopotames, les singes, etc.).

Les armes légères et petits calibres qui circulent à l'Est de la République Démocratique du Congo, insécurisent les citoyens. Les auteurs d'actes criminels les dissimulent plus facilement. Or, la population a besoin de la paix et de la tranquillité publique. L'identification numérique et informatisée des armes légales et de leurs détenteurs peut contribuer à retrouver facilement les détenteurs d'armes illégales souvent utilisées dans la commission d'actes criminels à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Conclusion

La réduction de l'insécurité à défaut de l'éliminer doit interpeler les autorités locales à la tête des institutions sécuritaires. La science pourra jouer son rôle, lorsqu'elle est accompagnée par les preneurs de décisions. L'unité de la police scientifique basée à Bukavu, nécessite d'être bien formée et d'être doté des matériels pouvant lui permettre de réaliser sa mission. Il est intéressant de comprendre son fonctionnement et comment elle se confronte au défi qu'elle rencontre.

Bibliographie

- AKELE ADAU Pierre (dir), (2009), *Réforme du code pénal Congolais. Options axiologiques et techniques fondamentales, tome III, vol 1*, Kinshasa, Editions CEPAS.
- BEAUD Stéphane & WEBER Florence, (2010), *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser les données ethnographiques*, 4^e éd., Paris, La Découverte.
- BIRRER Stéphane, (2010), *Analyse systématique et permanente de la délinquance sérielle: place des statistiques criminelles; apport des approches situationnelles pour un système de classification; perspectives en matière de coopération*, Thèse de doctorat en sciences criminelles, Institut de police scientifique, Université de Lausanne.
- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne (2014), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, 2^e éd. Paris Armand Colin.
- ÇALKIVIK Asli, (2015), *Des études criques de la sécurité au développement de la sécurité*, in Etudes internationales, vol. 46(2-6) 253-271.
- CARLI Vivien, (2008), *Prévention de la criminalité et sécurité urbaine: analyse succincte de l'influence des médias et pistes de réflexion*, in Valérie Sagant et Laura Capobianco (Dir), Montréal, CIPC.
- CICCONE Albert, (2013), *L'observation clinique*, Paris, Dunod.
- CUSSON Maurice, (2011), *Les cycles de la criminalité et de la sécurité*, Montréal, Uqac.

- DEPELTEAU François, (2007), *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, 7^e tirage, Laval, Presses de L'Université Laval.
- GASSIN Raymond, (2007), *Criminologie*, 6^e éd., Paris, Editions Dalloz.
- HULNE Anne, (2008), *Sécurité publique-sécurité civile*, in Droit et gestion des collectivités territoriales, version numérique du 19/02/2020.
- KAKULE KINOMBE Charles, (2019), *La surveillance partagée et capitalisée. Ethnographie d'une prison congolaise*, Thèse de doctorat en criminologie, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.
- MATHE Guillaïn (2018), *Sécurité, gouvernance rebelle et formation de l'Etat au Kivu, République Démocratique du Congo (2004-2013)*, Thèse de doctorat en science politique, Lausanne, Université de Lausanne.
- NGOIE MWEZE Honoré (2009), *La co-production de la sécurité à l'épreuve de l'observation. Polices publiques et privées dans les usines Gécamines de Shituru à Likasi (Katanga/RDC)*, Thèse de doctorat en criminologie, Lubumbashi, Université de Lubumbashi.
- OCQUETEAU Frédéric (2012), *Une machine à retraiter les outils de mesure du crime et de l'insécurité: l'Observatoire national de la délinquance*, Droit et société /2 (N° 81), p. 447-471.
- OCQUETEAU Frédéric et CARRER Francesco (2007), *Commissaires de police italiens et français. De la comparaison de deux fonctions d'encadrement en mutation*, Droit et société 2007/2 (N° 66), p. 475-477
- OCQUETEAU Frédéric, (2008) *Violences en actes dans les rapports entre mineurs et policiers. Sortir d'une impasse théorique et pratique*, Archives de politique criminelle /1 (N° 30), p. 149-162.
- ONU, (2008), *Police. Enquêtes criminelles. Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale*, New York.
- ORSIN FOUILLADE Hadrien, (2018), *La concentration du crime et les caractéristiques de l'aménagement de l'espace urbain à Marseille*, Thèse de doctorat en géographie, Université Cote d'Azur.
- TSHINYAMA KADIMA Ildephonse, (2009), *L'observation ethnographique d'un commissariat à Lubumbashi. Une compréhension des pratiques policières en contexte congolais*, Thèse de doctorat en criminologie, Lubumbashi, Université de Lubumbashi.

Notes

1. Les termes de cambiste ou de bradeur sont couramment utilisés pour désigner les changeurs de monnaies
 2. Ils sont par ailleurs également censés éclairer l'opinion publique, car ils ont droit d'effectuer des interventions de rue à tout moment. John Van Maanen, (2005) cité par Ocqueteau (2011) a fait une typologie de police d'intervention en patrouille de rue. Cette typologie dite «spontanée», met en exergue les cibles d'intervention policière en trois catégories de citoyens: d'abord les know-nothings regroupant les citoyens qui ne comprennent rien et ne se posent pas de question sur une intervention policière, les suspicious persons, qui sont des citoyens qui ont quelque chose à se reprocher et en fin les asshole ou emmerdeurs, discuteurs. Ces derniers sont des citoyens interpellés parce qu'ils discutent trop avec la police.
 3. On pourrait ainsi aboutir à ce que Ocqueteau (2012) appelle «rationalisation concrète des agrégats de transgressions aux incriminations pénales par une répartition différenciée des crimes et des délits selon les grandes modalités de pratiques policières réactives et proactives (...)».
-